

---

**RAPPORT FINAL SUR L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES  
PROJETS 2010-2011 DU FONDS D'INNOVATION POUR LA  
PLANIFICATION GÉRÉE PAR LA PERSONNE**

---

Préparé pour la Direction des services communautaires et des politiques  
en matière de déficience intellectuelle  
Ministère des Services sociaux et communautaires

Novembre 2011



**Sue Weinstein, Research & Evaluation Consultants**

## SOMMAIRE

L'Ontario a transformé sa façon d'offrir des services aux adultes qui ont une déficience intellectuelle. Les changements apportés se reflètent dans la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle* adoptée récemment par l'Ontario, et comportent une nouvelle catégorie de services et soutiens financés, soit la planification gérée par la personne (PGP).

Pour faire progresser la croissance de la planification gérée par la personne (PGP) dans la province, le ministère des Services sociaux et communautaires (le Ministère) a constitué le Fonds d'innovation pour la planification gérée par la personne (le Fonds d'innovation pour la PGP) de 2010-2011. Ce fonds représentait un investissement de un million de dollars ayant pour but d'appuyer les projets ponctuels qui préparaient le secteur des déficiences et l'ensemble de la communauté à la mise en œuvre de la planification gérée par la personne.

Les projets financés étaient censés traiter d'éléments stratégiques essentiels liés à la planification gérée par la personne (des éléments importants d'un cadre de planification gérée par la personne efficace). Trente-sept projets émanant de neuf régions de la province ont été financés d'octobre 2010 au 31 mars 2011 (soit une période de cinq mois). La Direction des services communautaires et des politiques en matière de déficience intellectuelle du Ministère a confié à Sue Weinstein, de Research & Evaluation Consultants, le mandat de procéder à un Examen de la mise en œuvre des 37 projets du Fonds d'innovation pour la planification gérée par la personne qui ont été financés, et ce trois mois après la fin de la période de financement. L'Examen évaluait :

- les éléments stratégiques de la PGP qui ont été mis en œuvre et leur mode d'application;
- si les projets financés ont été mis en œuvre tel qu'il a été proposé;
- les résultats à court terme de la mise en œuvre des projets d'ici la fin de la période de financement;
- les possibilités et les problèmes issus de la mise en œuvre des projets et leur potentiel de durabilité éventuelle.

En général, l'Examen de la mise en œuvre reposait sur la méthode suivante :

- des examens initiaux de documents renfermant de l'information du Ministère sur la planification gérée par la personne, des propositions de projets du Fonds d'innovation pour la planification gérée par la personne et des rapports finals de tous les projets financés, suivis d'analyses exhaustives sur la qualité du contenu (à savoir des analyses des lacunes au plan de l'information);

- des entrevues téléphoniques structurées et personnalisées (avec les 37 responsables de projet), afin de valider l'information propre à chaque projet et de combler les lacunes au plan de l'information dans les propositions et les rapports de projet, suivies d'autres analyses du contenu;
- le rassemblement et l'analyse des données finales afin de tirer des conclusions à l'échelon provincial relativement aux 37 projets.

Les conclusions provinciales de l'Examen de la mise en œuvre portant sur les données descriptives quantitatives et sur les données thématiques qualitatives étaient structurées de la façon suivante :

- **les données descriptives générales** sur les initiatives telles qu'elles figurent dans les propositions et les rapports de projet (des descriptions des catégories générales d'activités de projet exercées, les éléments essentiels de PGP abordés, les partenariats en matière de projet, et les groupes d'intervenants participants);
- **les conclusions précises** sur la nature des activités de projet de PGP telles qu'elles sont indiquées dans les propositions et les rapports;
- **les résultats de projet qu'il convient de noter** (la présentation des conclusions à court terme tirées d'ici la fin de la période de financement, telles qu'elles sont exposées dans les rapports de projet et dans les entrevues; ces conclusions portent sur la PGP en général, sur la PGP pour les intervenants en autonomie sociale et les familles, sur la facilitation indépendante en matière de PGP, ainsi que sur la PGP mise en application par l'intermédiaire d'organismes);
- **les preuves de la durabilité des projets** (l'identification des résultats qui surviennent après le calendrier de financement, tel qu'il est indiqué dans les rapports finals et dans les entrevues sur les projets, et qui portent sur la PGP pour les intervenants en autonomie sociale et les familles, sur la facilitation indépendante en matière de PGP, ainsi que sur la PGP appliquée par l'intermédiaire d'organismes et la PGP en général);
- **les nouveaux problèmes** qui ont touché la mise en œuvre des projets ou qui peuvent avoir une incidence sur les nouveautés en matière de PGP (tel qu'il est indiqué dans les rapports finals de projet et les entrevues et tel qu'il est établi par l'équipe chargée des consultations);
- **les leçons retenues** à la suite de la mise en œuvre des projets (comme le mentionnent les partenaires de projet dans les rapports finals et dans les entrevues avec les consultants);
- **les stratégies/occasions à succès** (la prise en compte des stratégies de mise en œuvre qui semblent avoir contribué à la réussite des projets, et qu'il

vaudrait peut-être la peine de reprendre dans l'avenir. L'équipe de consultation a recensé ces stratégies et ces occasions à partir des rapports de projet et des renseignements tirés des entrevues).

Les conclusions principales dans chacune des catégories qui précèdent sont résumées ci-après.

### **Nature générale des initiatives financées**

Les conclusions descriptives générales sur les projets du Fonds d'innovation pour la planification gérée par la personne indiquaient ce qui suit :

- les éléments essentiels de PGP du Ministère (mettre en place des réseaux de soutien communautaire et personnel, favoriser la facilitation indépendante, et procéder au transfert de connaissances sur la PGP) ont été traités dans les projets et ces projets se concentraient souvent sur de nombreux éléments;
- les travaux de facilitation indépendante étaient fortement représentés dans les initiatives financées (présents dans 43 % des projets);
- la mise en œuvre des projets faisait appel à une multitude de partenaires et de participants du secteur des services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et ne faisait pas partie d'organismes de prestation de services conventionnels. Les partenaires comprenaient essentiellement les organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (SPDI), mais également les groupes et organismes de défense des droits, les fournisseurs de services autres que ceux qui s'adressent aux personnes qui ont une déficience intellectuelle, les entités de planification et de liaison qui s'intéressent surtout à la PGP et à établir des liens entre les personnes, les familles et leurs collectivités, de même que les réseaux et les groupes de direction existants. Les participants aux activités de projet sur la PGP comprenaient les organismes offrant des SPDI, les membres des familles et des collectivités, les personnes ayant une déficience, les facilitateurs indépendants, d'autres organismes de service et, dans une proportion plus limitée, des membres du personnel du système éducatif.

### **Nature spécifique des activités de PGP financées**

Les conclusions spécifiques sur l'activité du Fonds d'innovation pour la planification gérée par la personne révélèrent ce qui suit :

- les activités d'interprétation et de mise en œuvre des éléments essentiels de PGP du Ministère dans le cadre des projets, soit le transfert des connaissances, la constitution de réseaux et la facilitation indépendante, étaient diversifiées et comprenaient des activités additionnelles liées à la

- PGP. Plus précisément, ces activités additionnelles liées à la PGP comprenaient le développement et l'adaptation des ressources, le développement de la PGP avec des particuliers et des familles dans le cadre de la formation de facilitateur ou d'essais d'outils de planification, ainsi que l'activité prévue de maintien de la PGP (obtention de fonds, création de postes et de rôles pour le personnel chargé de la PGP, etc.);
- l'ampleur de la formation fournie dans les projets était diversifiée, certaines collectivités exigeant une formation initiale de sensibilisation à la PGP, tandis que d'autres collectivités étaient prêtes en vue d'une expérience de formation plus avancée. L'ampleur de la préparation des collectivités à la PGP était probablement très variable avant les subventions, ce qui entraînait des écarts dans le niveau des activités de transfert des connaissances exécutées;
  - les travaux sur le réseau de projets étaient conçus pour établir des liens pour/avec les clients, mais également pour établir des liens de soutien parmi les facilitateurs (tant les facilitateurs indépendants que ceux qui œuvrent en organisme);
  - dans les projets de facilitation indépendante, toute la gamme des éléments essentiels de PGP du Ministère étaient abordés.

### **Résultats de la PGP à souligner**

Les conclusions sur les résultats à court terme à souligner indiquaient ce qui suit :

- la grande majorité des projets ont mis en œuvre les activités de PGP telles qu'elles étaient proposées;
- il y a eu des réalisations importantes de la part de chacun des groupes d'intervenants affiliés aux projets financés (pour les intervenants en autonomie sociale et les familles, les facilitateurs indépendants et les organismes de service) ainsi qu'en ce qui concerne la PGP en général, sans égard au groupe d'intervenants particulier;
- des liens et des partenariats favorisant la PGP ont été établis et comprenaient tous les groupes d'intervenants affiliés aux projets. De nombreux projets ont également joué un rôle dans l'établissement de liens entre personnes de divers groupes (p. ex., les familles avec facilitateurs et les facilitateurs en organisme avec les facilitateurs indépendants);
- en général, on a rapporté que les familles et les intervenants en autonomie sociale se sentaient appuyés du fait de leur participation à des activités parrainées par le Fonds d'innovation pour la planification gérée par la personne;

- la facilitation indépendante est devenue légitime dans certaines collectivités comme l'indique l'augmentation des recommandations;
- un grand nombre d'employés en organisme ont suivi une formation sur les approches en matière de PGP.

### **Preuve de durabilité du projet**

Les conclusions relatives à la durabilité laissent croire ce qui suit :

- certaines informations indiquent que tous les groupes d'intervenants (les familles, les intervenants en autonomie sociale, les facilitateurs indépendants et les organismes de prestation de services) ont continué à exercer des activités au-delà de la période de financement;
- une proportion appréciable de projets (un peu plus de 25 %) ont montré peu de signes de durabilité à plus long terme;
- des intervenants en autonomie sociale ont réalisé des objectifs et établi des liens importants à la suite de possibilités de renforcement du capital social offertes dans le cadre des projets;
- les familles ont préservé les liens qu'elles ont établi entre elles;
- des réseaux de facilitation indépendante nouvellement constitués ont mis en place des ressources financières et des structures de planification durables et des possibilités d'apprentissage continu;
- certains organismes ont établi une infrastructure pour conserver et accroître les connaissances et l'expérience de leur personnel en matière de PGP.

### **Nouveaux problèmes ayant touché les projets du Fonds d'innovation pour la planification gérée par la personne**

Certains des facteurs qui ont rendu la mise en œuvre des projets plus difficile, ou qui pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre de la planification gérée par la personne dans l'avenir, comprennent :

- **Difficultés au niveau des échéanciers** – Un certain nombre de responsables de projet ont mentionné que les échéanciers des propositions et de la mise en œuvre étaient trop courts, ce qui rendait difficile la réalisation de tout ce qui était proposé et ce qui limitait les possibilités de répercussions observables sur les projets. Il convient toutefois de noter que la plupart des projets sont parvenus à mettre en œuvre la majeure partie de leurs activités prévues.

- **Partage de responsabilité** – Certains partenariats de projet ne partageaient pas complètement les responsabilités, ce qui s’est traduit par une présence moindre que prévue à certains événements de PGP prévus.
- **Difficultés de nature géographique** – dans les régions de la province plus éloignées ou isolées, il était difficile de constituer des groupes de soutien personnel parce que les membres des groupes ne pouvaient se présenter aux réunions en raison des distances, du transport, et des restrictions de nature physique, technique et temporelle. Dans certains projets, il était difficile d’amener des membres de la famille et (ou) des intervenants en autonomie sociale à consacrer le temps requis pour élaborer des PGP dans le cadre de la formation donnée par le facilitateur.
- **Difficultés au niveau de la facilitation indépendante** – Sur certains sites de projet, les planificateurs indépendants étaient tellement rares que leur présence aux séances de formation n’était pas prévue. De plus, bon nombre de familles ne peuvent payer des facilitateurs indépendants, ce qui rend cette possibilité inaccessible pour certains, même si des facilitateurs formés sont disponibles.
- **Les compétences et la formation des facilitateurs en PGP** – Certaines questions se posent au sujet des compétences et de la formation requises dans le domaine de la PGP. Certaines personnes considèrent les travaux liés à la PGP comme des travaux exigeant des compétences passablement différentes de celles que requiert l’activité de planification de service, et estiment qu’elle nécessite une formation et une pratique exhaustive pour les futurs facilitateurs. D’autres envisagent les travaux dans le domaine de la PGP comme un prolongement naturel de la planification de service existante, ce qui ne représente pas nécessairement un écart important dans la pratique qui exige des expériences de formation approfondie.
- **Le « positionnement » des facilitateurs en PGP compétents** – Certains partenaires de projet se sont demandé si les fournisseurs en organisme peuvent offrir adéquatement des services de PGP même s’ils possèdent une bonne formation. Ils se sont demandé si l’affiliation avec un organisme permet aux facilitateurs en PGP d’« entendre » les objectifs et les rêves des particuliers pour faciliter les liens continus avec toute une gamme de soutiens communautaires, qui ne font peut-être pas partie de leur propre organisme.

Certains intervenants croient que les organismes de service peuvent offrir la facilitation en PGP, comme en fait foi la formation approfondie et continue ayant été dispensée dans certains organismes avant, pendant et après les subventions provenant du Fonds d’innovation pour la planification gérée par la personne. D’autres estiment que les organismes de service doivent être suffisamment informés au sujet des approches de PGP pour expliquer le

processus adéquatement à leurs clients, puis pour les rediriger vers des facilitateurs compétents, disponibles et indépendants qui ont une formation approfondie en PGP. Enfin, certains intervenants ont soutenu que tant la facilitation en organisme que la facilitation indépendante constituent des options viables d'aide aux clients en matière de planification gérée par la personne, en offrant un éventail plus large de possibilités de facilitation aux intervenants en autonomie sociale et à leurs familles.

### **Les leçons retenues au sujet de la PGP**

La nature des leçons retenues à la suite de la mise en œuvre des projets (comme l'ont exprimé les responsables de projet) était centrée sur :

- la philosophie et les approches sous-jacentes de la PGP;
- la connaissance variable qu'ont les organismes de la PGP;
- le positionnement éventuel de la PGP dans l'avenir (point semblable dans la section « problèmes » qui précède);
- le degré d'isolement vécu par les personnes ayant une déficience intellectuelle et par leurs familles.

### **Stratégies et occasions à succès**

Les stratégies de mise en œuvre ayant contribué à la réussite des projets et qui valent la peine d'être reprises dans l'avenir comprennent :

#### **Stratégies de transfert des connaissances**

- Recours à des séances de transfert des connaissances financées, sous forme de retraites, tenues loin du milieu de travail, en vue de former des facilitateurs indépendants, qui ne peuvent s'offrir ces possibilités de formation, et des entités de facilitation indépendante qui ne disposent pas des fonds nécessaires pour former les facilitateurs qui travaillent avec elles. La forme de ces retraites permettait également tant aux participants en organisme qu'aux participants indépendants de s'immerger dans l'expérience de formation et dans les conversations de mentorat.
- La constitution de réseaux de facilitateurs et de planificateurs comme organes d'élargissement des connaissances et des compétences en PGP, et notamment pour faire diminuer le sentiment d'isolement parmi les facilitateurs indépendants.
- La poursuite des retraites familiales tenues loin de la maison, ce qui donnait aux participants le sentiment qu'ils étaient « pris en charge » et qu'ils étaient

reconnaissants des occasions de se faire entendre et de raconter leurs histoires. Ces retraites ont également fait en sorte que les participants se sont sentis suffisamment en sécurité pour partager leurs expériences, et, dans certains cas, en ont tiré un nouveau sentiment d'espoir.

- Le recours continu à un certain nombre de formateurs et de facilitateurs chevronnés et bien connus dans la province qui ont été mandatés par contrat par plus d'un projet pour offrir des services. Ils ont organisé des séances avec des intervenants en autonomie sociale et des familles, du personnel des organismes, des facilitateurs indépendants ainsi que des combinaisons de tous ces groupes d'intervenants. Ils ont tenu des séances inspirantes qui ont enthousiasmé les participants.

### **Stratégies de constitution de réseaux**

- L'emploi d'un consultant rémunéré pendant un an, afin qu'il constitue des réseaux de facilitateurs ou des réseaux familiaux et communautaires. Les consultants recrutés ont donné aux membres des réseaux l'occasion d'apprendre comment modeler et exploiter leurs groupes dans l'avenir. Ils ont également permis d'éviter aux membres de consacrer beaucoup de temps à la constitution de réseaux, ce qui peut souvent dissuader la participation volontaire.

### **Création de ressources**

- L'élaboration de documentaires en DVD avec les personnes et les familles a stimulé l'imagination au sujet des possibilités futures des personnes ayant une déficience et a donné l'occasion aux familles de commencer à réfléchir et à discuter ensemble de planification.

### **Recommandations s'appliquant de façon pertinente à l'élaboration de politiques et de programmes de PGP**

Il est question des recommandations des consultants qui s'appliquent de façon pertinente à l'élaboration de politiques et de programmes de PGP dans les catégories suivantes :

- formation exhaustive en PGP
- lignes directrices sur le processus de PGP
- modèles de financement de la facilitation de la PGP
- ressources et outils de planification
- favoriser un développement plus poussé de la PGP.

## **Recommandation 1 : Formation exhaustive en PGP**

En mettant en commun certaines des techniques de formation des facilitateurs les plus fréquentes qui sont utilisées dans les projets du Fonds d'innovation pour la planification gérée par la personne, **il est recommandé qu'un programme de formation graduelle et complète en PGP comprenne :**

- un ou deux jours sur la théorie et la philosophie de la PGP;
- de deux à cinq jours d'expériences et d'application de la théorie;
- l'apprentissage par l'observation d'un facilitateur chevronné qui travaille avec des familles (seulement pendant une période limitée, afin que les apprenants aient l'occasion de mettre en pratique leurs propres compétences en facilitation);
- la planification et la mise en œuvre des plans gérés par la personne avec au moins deux familles, avec du mentorat et de la formation individuels donnés par un facilitateur compétent;
- du mentorat et de la formation en petits groupes formés d'un facilitateur compétent et d'autres facilitateurs ou membres de la famille, accompagnés de travaux plus autonomes de PGP avec au moins deux familles;
- du mentorat et l'exploitation de compétences de façon continue en adhérant au réseau des facilitateurs;
- une formation répartie dans le temps, plutôt que concentrée sur une courte période.

## **Recommandation 2 : Lignes directrices sur le processus de PGP**

**Les lignes directrices sur la planification gérée par la personne ne devraient pas être prescriptives.** Les approches « universelles » devraient être évitées, et les lignes directrices devraient laisser place à la souplesse, parce que chaque personne et chaque famille aura un genre de planification différent.

**Les travaux de facilitation en matière de PGP devraient se concentrer sur la facilitation continue du plan d'une personne, au-delà de la période de son élaboration initiale.** La facilitation continue devrait permettre de s'assurer que le plan donne satisfaction à la personne et devrait adapter le plan de concert avec la personne au fil du temps. Les PGP ne devraient pas constituer des documents statiques, mais plutôt refléter l'évolution et les choix du client à son rythme.

**Le développement du capital social devrait aller de pair avec l'élaboration des PGP.** Par conséquent, les plans gérés par la personne devraient comporter le choix par les personnes de groupes de soutien formés de membres de la collectivité qui les aideront à réaliser leurs rêves et leurs objectifs.

**De nombreuses heures consacrées à l'établissement de liens (notamment à l'administration) sont nécessaires** pour faciliter à la fois l'établissement et la mise en œuvre de groupes de soutien et de plans gérés par la personne. Au moins une année pourrait devoir être nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre un réseau de soutien et des plans connexes et pour constater leur évolution.

### **Recommandation 3 : Modèles de financement de la facilitation de la PGP**

**Il est recommandé que le Ministère examine les avantages et les inconvénients de l'éventail qui suit des modèles de facilitation de la PGP,** relevés dans des recherches effectuées par l'un des projets. Ces modèles varient selon leur source de financement et devraient être considérés individuellement et ensemble :

- modèle de paiement à l'acte, dans lequel les clients paient pour obtenir des services de facilitation;
- des organismes locaux partagent le financement d'un groupe de facilitateurs indépendants;
- des organismes recrutent un facilitateur en planification possédant une formation (à l'interne);
- financement de base de la facilitation par l'intermédiaire d'entités de facilitation indépendante et (ou) d'organismes;
- modèle d'affaires coopératif dans lequel les sociétés axées sur le développement social fournissent du financement ou des ressources concrètes, comme de la main-d'œuvre du secteur des exploitations, à une entité de PGP communautaire.

### **Recommandation 4 : Connaissance des ressources de PGP et des outils de planification**

**Il est recommandé que le Ministère fasse connaître aux intervenants en PGP les outils de PGP et les ressources de planification** élaborés ou adaptés par un certain nombre de projets. On attire l'attention sur trois ressources particulièrement innovatrices qui sont décrites ci-après :

**Système de réseautage** – TYZE est un système de réseau de soutien en ligne sûr (qui fait partie du PLAN; mis à l'essai à titre expérimental dans l'un des projets du

Fonds d'innovation pour la planification gérée par personne), qui peut être utilisé pour faciliter les liens formels ou informels ou les réseaux personnels. Il peut être particulièrement utile dans les régions éloignées pour relier les membres du réseau de soutien qui ne peuvent se rencontrer pour tenir des réunions en personne. Il peut aussi être utilisé pour assurer la formation et le mentorat à distance des facilitateurs qui travaillent avec les familles pour élaborer et mettre en œuvre des PGP.

**Site Web** – Un site Web ([facileperth.ca](http://facileperth.ca)) qui fournit une communauté électronique universelle qui se consacre à la PGP et à la facilitation indépendante a été constitué dans l'un des projets. Il intègre un certain nombre d'éléments qui le rendent accessible à une multitude d'utilisateurs. Il inclut les vidéos, le doublage, PowerPoint, Read Speak, un PDF téléchargeable, des questions de réflexion sur le facilitateur, de la lecture en salle de cours, et des salles de discussion pour les familles, les facilitateurs et les jeunes.

**Ateliers en ligne** – Deux ateliers en ligne qui donnent un aperçu de la suppléance à la communication et de la communication alternative par rapport à la PGP sont élaborés par [connectABILITY.ca](http://connectABILITY.ca). Ces ateliers et un guide seront accessibles au grand public gratuitement, pour une période indéterminée.

### **Recommandation 5 : Mises en garde au sujet de l'élaboration et de l'utilisation d'outils de planification**

**Le besoin de nouveaux outils de planification semble à peu près inexistant.** Il y a déjà de nombreux bons outils de planification qui sont utilisés fréquemment (p. ex. PATH, MAPS et d'autres outils élaborés à l'aide des crédits du Fonds d'innovation pour la planification gérée par la personne).

**Les outils existants devraient être utilisés à titre d'élément de soutien à la mise en place et à la planification du réseau personnel,** et ne devraient pas orienter ou remplacer l'activité de facilitation. La personne et ses choix personnels doivent être gardés à l'esprit dans le choix d'outils de planification. Si les outils de planification doivent être utilisés, les facilitateurs devraient faire usage de nombreux outils qui existent et ne pas restreindre leur activité de facilitation à une seule approche.

### **Recommandation 6 : Possibilités de favoriser le développement de la PGP**

**Il est utile d'identifier un champion/chef de la PGP local pour lancer la facilitation indépendante dans une communauté.** Dans certaines collectivités, les organismes de service ne peuvent être considérés comme des organismes qui dirigent la mise en place d'une facilitation indépendante, quoiqu'elles puissent avoir besoin de lancer le concept et de fournir des ressources de démarrage

comme tremplin de l'activité de PGP.

**Il peut être improductif de procéder à la PGP dans des secteurs distincts** (p. ex. les déficiences, la santé mentale et l'itinérance); il serait préférable d'envisager l'environnement de la PGP comme un environnement traitant de la diversité en général, qui combine les ressources de la PGP dans les secteurs.

Comme les éducateurs ont participé à certains projets du Fonds d'innovation pour la planification gérée par la personne, **il importera de se tenir au courant des collaborations du MSCC et du MSEJ avec le ministère de l'Éducation** et de leurs travaux mutuels sur la planification de la transition, tel qu'il est indiqué dans le document « Version préliminaire du Cadre provincial de planification de la transition » (mai 2011).

**Le Ministère devrait réunir les dirigeants connus du développement de la PGP** de l'ensemble de la province en vue d'une discussion sur les lignes directrices et les orientations éventuelles. À ce jour, ces dirigeants ne se sont pas encore rencontrés en tant que groupe, mais auraient vraisemblablement des contributions précieuses à apporter aux travaux coordonnés sur la PGP.

### **Messages clés de l'Examen de la mise en œuvre**

Les consultants aimeraient transmettre un certain nombre de messages clés qui sont tirés des conclusions de l'Examen de la mise en œuvre :

- Les conclusions représentent 37 projets financés et ne donnent pas nécessairement un portrait complet de l'état de la PGP dans l'ensemble de la province.
- Une proportion élevée des projets du Fonds d'innovation pour la planification gérée par la personne (soit 84 %) ont mis en œuvre leurs propositions initiales.
- Les subventions du Fonds d'innovation constituaient une « bonne idée » et ont été bien utilisées. Elles stimulaient l'activité de PGP et l'intérêt de la collectivité, comme en font foi les taux élevés de présence à nombre d'événements et d'activités parrainés.
- Les subventions du Fonds d'innovation ont donné une impulsion additionnelle, particulièrement à la facilitation indépendante, comme en témoigne le nombre de projets qui ont été financés (43 % de tous les projets portaient essentiellement sur la facilitation indépendante), sur les diverses activités de PGP qui ont été exercées et sur le degré d'intérêt manifesté.
- La durabilité des activités financées était généralement bonne, mais un peu

plus du quart des projets montraient peu de signes de poursuite au-delà de la période de financement.

Il existe toutefois des tables/comités de planification qui se sont servis du Fonds d'innovation pour lancer ou poursuivre des activités liées à la PGP, ce qui laisse croire que de solides structures communautaires peuvent maintenir et faire progresser la PGP dans l'avenir.

- Il semble y avoir de la place pour la facilitation en organisme et la facilitation indépendante dans les collectivités de l'Ontario. Cette situation offrirait davantage de choix en matière de planification aux personnes et aux familles. Toutefois, on se demande si les organismes de service peuvent exercer des activités de planification gérée par la personne avec leurs propres facilitateurs en organisme.
- Enfin, les organismes et les intervenants en facilitation indépendante qui ont pris part aux projets du Fonds d'innovation pour la planification gérée par la personne semblent afficher de la collaboration et de la bonne foi. Tous se consacraient à la préparation et à la maximisation des possibilités de planification pour les personnes et les familles dans leurs collectivités.